

Programme de Formation Continue

Conducteur de Taxi

Objectifs de la formation

La formation continue obligatoire prévue à l'article R. 3120-8-2 du code des transports permet la mise à jour des connaissances essentielles pour la pratique de l'activité de conducteur de taxi ou de conducteur de voiture de transport avec chauffeur.

Public concerné et prérequis:

Cette formation est accessible à tous les chauffeurs de taxi titulaire d'une carte professionnelle. Elle est à renouveler obligatoirement tous les 5 ans.

Modalité et délais d'accès

Dans un premier temps, le chauffeur de taxi intéressé par la formation au sein de notre centre, prend contact par téléphone, par e-mail ou via le formulaire contact (site internet) avec le directeur.

Un entretien physique est organisé afin de transmettre toutes informations nécessaires (devis, conditions générales de vente, programme), entamer les démarches d'inscription et la demande de financement auprès du FAFCEA ou de OPCO Mobilités si nécessaire.

Inscription préalable **au plus tard 24h** avant la date de la formation.

Durée et modalités d'organisation

La durée totale de la formation est de **14 heures** pouvant être fractionnées en 4 demi-journées (2 jours) de **8h00 à 12h00** et de **13h00 à 16h00**.

Elle se déroule en **présentielle** sous la forme de 4 modules au **5 place du Château 69140 Rillieux la Pape**.

Plusieurs sessions ont lieu dans l'année : contactez-nous pour connaître les prochaines sessions.

Mise à jour février 2025

Tarifs

Le coût de la formation est de **300 euros**. Un devis et les conditions générales de vente sont transmis en amont au chauffeur taxi.

La formation peut être autofinancée ou prise en charge par des organismes de financement. Le chauffeur prendra soin de faire les démarches auprès de ces derniers.

Pour les salariés, la demande de prise en charge est effectuée par l'employeur auprès de l'organisme collecteur.

Accessibilité

Les locaux utilisés sont retenus car ils répondent aux exigences de l'accessibilité aux personnes en situation de handicap. Ces personnes reçoivent en amont les informations nécessaires à leur accueil sur le lieu de formation et les aménagements possibles.

[Ainsi, pour toute situation de handicap ou de santé particulière, merci de nous contacter pour envisager la faisabilité de la formation.](#)

Une équipe expérimentée

Les stagiaires sont encadrés par une équipe de formateurs et d'intervenants diplômés, expérimentés, et dirigés par un responsable pédagogique, Mr SGHAIER, qui a plus de dix huit ans d'expérience dans le domaine de la formation taxi.

La partie réglementaire et sécurité routière est dispensée par Mr SGHAIER, titulaire de la carte professionnelle, toujours en activité, lui donnant une équivalence de formateurs.

La gestion est assurée par Monsieur NASSERI, comptable de profession.

Moyens et méthodes pédagogiques

Les stagiaires sont accueillis dans une salle disposant de tous les moyens nécessaires, propice aux apprentissages :

- ⇒ Tables en nombre suffisant dans le respect de la capacité de la salle.
- ⇒ Un tableau blanc est à disposition du formateur pour les explications manuscrites.
- ⇒ Un vidéoprojecteur permet de projeter des Powerpoint sur lesquels sont établis les cours.

La formation repose sur des supports variés en fonction du module :

- Cours en version numérique projetés.
- Mise en situation
- Intervention de partenaires : expert-comptable, société de communication.

Contenu de la formation et compétences visées :

La formation est composée de :

- ❖ 3 modules d'approfondissement obligatoire:

A/ Droit du transport public particulier de personnes.

B/ Réglementation spécifique à l'activité taxi.

C/ La sécurité routière (code de la route)

- ❖ 1 module d'approfondissement au choix du centre de formation

E/ Gestion et développement commercial, dont l'utilisation des nouvelles technologies de l'information et de la communication.

- ❖ **Jour 1 : Réglementation Droit du transport public particulier de personnes.**

Durée : 3 h 30

Objectifs pédagogiques:

- **Mettre à jour les connaissances relatives au droit du transport public particulier de personnes** : Taxi, VTC, Véhicule motorisé à deux ou trois roues.
- **Mettre à jour les connaissances relatives aux autorités administratives et juridictions professionnelles compétentes dans le cadre du T3P et notamment** :
 - L'Observatoire national, la commission locale et le comité national
 - Le Tribunal de commerce
 - Les organisations professionnelles
- **Mettre à jour les connaissances relatives aux obligations du conducteur en matière d'assurance** :
 - Les obligations du T3P en matière d'assurance
 - La responsabilité civile professionnelle
 - Les droits et obligations en cas de sinistre
- **Mettre à jour les connaissances relatives aux agents susceptibles de procéder à des contrôles en entreprise du T3P** :
 - Police
 - Douane
 - Gendarmerie
- **Mettre à jour les connaissances relatives aux sanctions encourues en cas d'infraction à la réglementation** : les sanctions administratives et les sanctions pénales.
- **Mettre à jour les dispositions relatives aux Plateformes de mise en relation** :
La relation avec le conducteur, les droits des chauffeurs, Obligation des plateformes de mise en relation.

❖ Jour 1 : Réglementation spécifique à l'activité taxi.

Durée : 3h30

Objectifs pédagogiques:

- **Mettre à jour les connaissances relatives à la réglementation spécifique à l'activité taxi.**
 - Identifier et comprendre l'articulation entre les réglementations nationales et locales
 - Identifier et mettre à jour les connaissances relatives aux régimes des autorisations de stationnement.
 - Identifier et mettre à jour les connaissances relatives à la facturation d'une course de taxi
 - Identifier les activités complémentaires ouvertes aux taxis : Transport collectifs, etc...
- **Mettre à jour les connaissances relatives au conventionnement CPAM**
 - Les différents cas et conditions de prise en charge.
 - L'essentiel sur la CMU, l'AME et l'ACS.
- **Mettre à jour les connaissances sur les règles applicables aux personnes à mobilité réduite.**
 - Définition et causes de déficiences motrices.
 - Sensibilisation à l'accueil et l'accompagnement des personnes à mobilité réduite.
 - Les règles essentielles à respecter

❖ Jour 2 : Sécurité routière

Durée : 3h30

Objectifs pédagogiques:

- **Mettre à jour les connaissances relatives à la sécurité routière :**
 - Mettre à jour les connaissances relatives au code de la route : règles, sanctions aux infractions.
 - Connaître et éviter les risques liés à l'alcoolémie, l'usage de stupéfiants, la prise de médicaments, le stress, la fatigue.
 - Appliquer les principes de l'éco-conduite.
 - Mettre à jour les connaissances relatives aux obligations en matière d'entretien et de visite technique des véhicules
 - Rédiger un constat amiable.
 - Prendre en charge des passagers et leurs bagages.

❖ Jour 2 : Gestion et développement commercial, dont l'utilisation des nouvelles technologies de l'information et de la communication.

Mise à jour février 2025

- ❖ Durée : 3h30
- ❖ Objectifs pédagogiques:

- **Mettre à jour les connaissances relatives à la gestion et comptabilité**
 - Identifier les différentes formes juridiques d'exploitation.
 - Identifier les différents régimes d'imposition et déclarations fiscales.
 - Identifier les différentes formalités déclaratives.
 - Connaître la composition et le rôle des chambres des métiers et de l'artisanat.
 - Définir les différents régimes sociaux et comprendre les principes de cotisations et prestations.
- **Connaître les moyens pour développer son activité.**
 - Fidéliser ses clients et prospecter pour en obtenir d'autres.
 - Mener des actions de communication pour faire connaître son entreprise, notamment par internet et les moyens numériques.
 - Développer un réseau de partenaires favorisant l'accès à la clientèle (hôtels, entreprises...).

Évaluation de la formation et sanction de la formation

En début de formation, les stagiaires s'autoévalueront afin de permettre aux formateurs de connaître leur niveau de maîtrise et leurs besoins.

Chaque module se termine par une étude de cas pratique ou une mise en situation afin d'évaluer, de manière formative, le niveau de compréhension et de connaissances des stagiaires.

A la fin de la formation, les stagiaires répondent à un questionnaire à choix multiples afin de faire le bilan des connaissances acquises durant le stage de formation.

Le directeur remettre à chacun des stagiaire une attestation de suivi de stage valable 5 ans.

Cette attestation est obligatoire pour les conducteurs de taxi en service (arrêté du 11 aout 2017).

Contact

Mr SGHAIER Bileyl

Directeur de l'EFT – Référent pédagogique- Référent handicap

Tel : 06.15.13.19.79

Mail : eftcontact69@gmail.com